RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-4**	**Objet : Budget Primitif 2025 Ouverture de crédits**

Date de la convocation : 23/01/2025
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Catherine BONY, adjointe au maire
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
	Laëtitia CHAUMONT	
Violaine COROLLER		
	Jamal IDZIM	
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Exposé des motifs :

La commune de Saint-Gervais-la-Forêt envisage d'ouvrir des crédits d'investissement pour l'exercice 2025, avant le vote du budget primitif. Cette démarche est nécessaire pour assurer la continuité des projets en cours et permettre la réalisation de nouvelles opérations. Les crédits à ouvrir concernent diverses opérations d'investissement, notamment l'acquisition de terrains, l'achat de matériel informatique, l'acquisition de matériels, ainsi que des travaux de bâtiments, de voirie et réseaux, d'espaces publics.

Le détail des opérations et des montants est le suivant :

Opération	Article	Objet	Montant	Observations
00034	2111	Acquisition de terrains	3 000€	
00124	21838	Matériel informatique	8 000€	
00125	2188	Acquisition de matériels	60 000€	
00126	2315	Travaux de bâtiments	15 000€	
00127	2315	Travaux de voirie et réseaux	10 000€	
00128	2315	Espaces publics	15 000€	

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-4-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

Visas juridiques :

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et L.2121-29
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la ville

Considérants :

- Considérant que dans l'attente de l'adoption de son Budget Primitif 2025, la collectivité peut, sur autorisation de son organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption,
- Considérant que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus,

Décisions :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- ***autorise l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2025 présentée ci-dessus ;***
- ***autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts, soit un montant total de 111 000€ ;***
- ***précise que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025, lors de son adoption.***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 03/02/2025
Publié le 03/02/2025

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 30/01/2025
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Catherine BONY

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-4-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025